
Jouve (Anne-Marie) éd., *Transitions foncières dans les Balkans. Roumanie, Albanie, Grèce*

Montpellier, CIHEAM, 2009, 105 pages

Philippe Gelez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/balkanologie/2165>

DOI : 10.4000/balkanologie.2165

ISSN : 1965-0582

Éditeur

Association française d'études sur les Balkans (Afebalk)

Référence électronique

Philippe Gelez, « Jouve (Anne-Marie) éd., *Transitions foncières dans les Balkans. Roumanie, Albanie, Grèce* », *Balkanologie* [En ligne], Vol. XII, n° 1 | 2010, mis en ligne le 27 mars 2010, consulté le 17 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/balkanologie/2165> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/balkanologie.2165>

Ce document a été généré automatiquement le 17 décembre 2020.

© Tous droits réservés

Jouve (Anne-Marie) éd., *Transitions foncières dans les Balkans. Roumanie, Albanie, Grèce*

Montpellier, CIHEAM, 2009, 105 pages

Philippe Gelez

RÉFÉRENCE

Anne-Marie Jouve éd., *Transitions foncières dans les Balkans. Roumanie, Albanie, Grèce*, Montpellier, CIHEAM, 2009, 105 p. (numéro spécial d'*Options méditerranéennes* — Série A : Séminaires Méditerranéens, 2009, numéro 82).

- 1 L'opuscule publié par A.-M. Jouve recueille un certain nombre de communications faites à l'occasion d'un colloque international intitulé « Les frontières de la question foncière. Enchâssement social des droits, productions des normes, politiques publiques », qui s'est tenu à Montpellier en mai 2006 sous l'égide de treize institutions et universités européennes (et une du Cap).
- 2 En l'espace de sept articles/chapitres, on nous présente des recherches sur la situation de la question foncière en Roumanie, Albanie et Grèce à l'heure actuelle, accompagnées d'une mise en perspective surtout sur la période 1945-1990. Un article introductif, d'Adrian Civici, essaye tout de même une réflexion générale à l'ensemble des anciens pays de l'Est, et dégage de façon construite des lignes de force assez claires.
- 3 La situation de la Grèce entre 1961 et 2000 est envisagée par Théodosia Anthopoulou et Stavriani Koutsou essentiellement à travers une micro-analyse de deux villages (l'un de plaine, l'autre de montagne) sis non loin de la frontière turque. La structure sociale et foncière y est classique, pré-moderne : y persistent de petites ou très petites exploitations, géographiquement éclatées, cultivées par des propriétaires dont beaucoup sont pluri-actifs et ne vivent pas forcément sur les lieux mais sont en ville, où ils ont leur activité principale. Des remembrements s'opèrent cependant sous

l'impulsion de l'économie de marché mondialisée : les investissements dans la modernisation technique des exploitations étant trop coûteux, les petites et moyennes exploitations disparaissent, laissant survivre uniquement les très petites et les très grandes (où le cultivateur est mono-actif). Dans l'ensemble, néanmoins, l'évolution de cette agriculture non rentable dans la plupart des cas est relativement lente grâce à la soupape de sécurité offerte par l'arrivée d'immigrés, qui offrent une main-d'œuvre bon marché.

- 4 Sous la plume de Fatmir Guri et Anne-Marie Jouve, le cas albanais est étudié, dans un premier article, sous l'angle des problèmes de transmission. Dans un pays qui, jusqu'en 1991, ne connaissait pas la propriété privée mais seulement la propriété collective ou la propriété d'État, l'héritage foncier au sein de la famille ouvre en effet de nouvelles perspectives et de nouvelles questions. Là encore, une micro-analyse sur trois villages littoraux vient donner un aperçu de ces nouveautés (sans s'intéresser cependant à leur dimension symbolique). La principale originalité de la situation est que la valeur foncière s'y diversifie entre valeur agricole et valeur touristique. La transmission s'y fait sur un mode égalitaire qui se base donc sur la valeur monétaire de la terre, et non purement agricole, au contraire de ce qui fut fait en 1991 lors de la décollectivisation. S'il se fait systématiquement avec l'avis de la mère, le partage est très largement au détriment des sœurs. On reprochera à cet article de n'être guère innovant par rapport à ce que l'on connaît déjà de la situation.
- 5 Signé par Johannes Stahl, Thomas Sikor et Stefan Dorondel, un autre article s'intéresse à l'administration foncière en Albanie et Roumanie, non dans son fonctionnement théorique mais dans sa réalité quotidienne, jugée l'aune de ce qu'elle devrait être. Après une présentation générale de la situation dans ces deux pays, on a encore une fois une micro-analyse à partir d'un projet-pilote portant sur six villages. Le propos, intelligent, discerne similitudes et particularités entre les deux pays ; les populations s'y montrent toutes satisfaites des réformes foncières de l'après-1991 mais manifestent leur mécontentement de l'administration foncière, très mauvaise gestionnaire, d'après les auteurs, à cause de la corruption et de son inefficience. L'article se veut en réalité l'embryon d'un rapport de type administratif et se termine donc sur des recommandations de ce que l'on pourrait appeler une « bonne gouvernance foncière ».
- 6 Enfin, la Roumanie elle-même donne lieu encore à trois articles. Le premier d'entre eux, de Damiana Otoi, s'intéresse au rôle des acteurs civils dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques concernant la propriété privée. L'auteure met en évidence un jeu de lobbying initié par des Roumains émigrés aux Etats-Unis et qui se sont regroupés dans une association de propriétaires terriens.
- 7 Les deux autres, qui forment une sous-partie isolée à la fin de l'opuscule, se penchent sur le particularisme du massif forestier de la Vrancea d'un point de vue foncier. En effet, la forêt y est propriété commune (*obstea*) d'un certain nombre de villages, selon un statut juridique hérité tout droit du Moyen Âge, une situation qui a attiré l'attention des sociologues roumains et étrangers depuis bien longtemps. Liviu Mantescu propose une approche aux confins de la psychologie et de la sociologie pour décrire les représentations mentales qu'ont les locaux de la propriété et les évolutions qu'y s'y laissent percevoir à travers les changements actuels. Monica Vasile donne à voir les pratiques et la situation concrètes de l'exploitation forestière dans le massif, tirant comme une droite historique à partir des observations du début du siècle pour montrer

que si l'institution de l'*obstea* y est demeurée intacte depuis le Moyen Âge jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, elle périlclite très sensiblement de nos jours.

- 8 Cet opuscule gagne largement l'intérêt de son lecteur car il propose une riche diversité dans les sujets abordés et les approches adoptées pour les traiter. Le propos est clair, bien documenté en général, aucune référence majeure ne semble avoir été oubliée ; dans certains articles, il aurait peut-être été intéressant de davantage développer la présence du FMI dans les politiques de gestion des terres.
- 9 L'ouvrage a cela aussi d'intéressant qu'il suscite envies et questionnements. Trois points méritent, me semble-t-il, des remarques. D'une part, ce volume devrait être le premier d'une série qui s'intéresserait aussi au monde balkanique slave (Bulgarie et ex-Yougoslavie), et peut-être se pencher sur la question en Turquie plutôt que de s'enclâsser dans le cadre des anciens pays du bloc de l'Est.
- 10 En effet, et ce serait un deuxième point — théorique, cette fois-ci — à relever : pour la publication, l'éditrice a choisi de reprendre le concept de "transition", habituel pour désigner les modifications et bouleversements que subissent les sociétés de l'ancien bloc de l'Est depuis les années 1990. En l'occurrence, le concept est pratique mais flou : la transition porte *a priori* sur le passage d'une économie de type socialiste à une économie de marché, c'est-à-dire un processus de privatisation foncière. Mais il porte également, sous la plume des auteurs, sur la modernisation des pratiques agricoles, de l'outillage, de la gestion foncière, etc., ce qui ne relève pas directement de l'économie de marché, ni de la privatisation, ni de la libéralisation au sens large du terme. D'ailleurs, les articles font état de situations très diverses qui sont comparables les unes entre les autres dans une certaine mesure seulement. Il est clair par exemple que la Grèce est un cas très particulier dans les Balkans, et que la notion de transition y est difficilement applicable. Encore le pluriel du « transitions » dans le titre de l'ouvrage voulait-il nous avertir de la diversité des situations ; mais du même coup, le concept se dilue et perd de sa cohérence. Ces *transitions* ne sont après tout que des *évolutions*.
- 11 Ce concept d'*évolution* (qui n'en est pas un véritable : il n'y aurait pas d'histoire s'il n'y avait pas d'évolution) semble plus pertinent ; il s'exprime parfaitement dans la problématique identitaire que soulève la question foncière. En effet, les identités balkaniques actuelles ont été largement conditionnées, à leurs débuts, par la "réappropriation" d'un foncier que tenait entre ses mains une oligarchie stigmatisée comme étrangère (Hongrois, Allemands, "Grecs", "Turcs", etc.). La situation actuelle fait souvent référence à des racines "de toujours" ; ce n'est plus le seul héritage de l'après-1945 qui est en cause, mais une longue histoire. Les changements actuels ne représentent alors que des péripéties dans la longue *évolution* de la question agraire et foncière balkanique, où l'on croit trouver des ruptures, qui ne sont en réalité que le même phénomène manifesté différemment selon le contexte historique. Ce serait un troisième point à approfondir.